

# SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel : 04 79 96 86 20 - fax : 04 79 96 86 21

- \* Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- \* Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- \* Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- \* Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- \* Communauté de communes de la Combe de Savoie
- \* Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- \* Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- \* Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- \* Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- \* Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- \* Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- \* Communauté de communes de Yenne
- \* Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

## COMPTE RENDU DU

## COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU

22 JANVIER 2010 A 16H00

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 15 Janvier 2010, s'est réuni le vendredi 22 Janvier 2010 salle de l'Unité de valorisation Energétique (UVE) à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat.

L'ordre du jour de la séance a été affiché le 18/01/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 21 (20 titulaires) - Délégués votants : 23

### Présents

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE</b>	BATTU Gérard	Délégué titulaire
	BURDIN Jean-Pierre	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DORNIER Françoise	Déléguée titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET</b>	CASANOVA Corinne	Déléguée titulaire
	MACAIRE Michel	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN</b>	DOIX Dominique	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS</b>	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMBE DE SAVOIE</b>	MAURIS Jean-Jacques	Vice-Président
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN</b>	GIRARD Marc	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE</b>	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE</b>	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR</b>	BLANQUET Denis	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERTVILLE CORAL</b>	BESEVAL Claude	Délégué titulaire
	LOMBARD Franck	Vice-Président
	ROTA Michel	Délégué titulaire
<b>SIRTOM DE MAURIENNE</b>	AVANZI Louis	<i>Délégué suppléant</i>
	RICO PEREZ José	Vice-Président
	SIMON Christian	Délégué titulaire

### Excusés ayant donné un pouvoir :

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE</b>	DUPASSIEUX Henri a donné pouvoir à Françoise DORNIER	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE</b>	LOVISA Jean-Pierre a donné pouvoir à Lionel MITHIEUX	Délégué titulaire

### Absents :

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE</b>	VILLIERMET Bernard	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET</b>	DORD Dominique	Vice-Président
	HERVE François	Délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTS</b>	SILLON Jean	Délégué titulaire
<b>SIRTOM DE MAURIENNE</b>	SIMON Christian	Délégué titulaire

**Assistaient également à la réunion :**

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets

Florent GUILLERME ; Direction Administration générale - Chambéry métropole

Armelle DEVINANT, Responsable Administratif et Financier Direction des Déchets – Chambéry métropole

Audrey COLLI, Administration générale - Savoie Déchets

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux textes relatifs aux syndicats, la séance est publique et le procès-verbal affiché dès validation.

Franck LOMBARD est déclaré secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1 - Délibération sur la mise à disposition des agents de l'Usine d'incinération à Savoie Déchets

2 - Délibération sur la création par Savoie Déchets des postes en CDD à l'usine d'incinération (suite à la fin des CDD au sein de Chambéry métropole) et tableau des effectifs

3 - Débat d'orientations budgétaires

4 - Vote des tarifs 2010 de l'Usine d'incinération à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010

5 – Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

6 - Information sur les décisions prises en Bureau concernant les marchés et les finances

7 - Questions diverses :

- information sur l'état des lieux concernant les pratiques salariales et avantages sociaux
- information sur l'avancement du recrutement de l'Ingénieur QSE (Qualité Sécurité Environnement)
- fixer les dates et lieux des prochaines assemblées

**Ouverture de la séance**

Lionel MITHIEUX présente ses vœux à l'ensemble des membres du Comité syndical.

Le Président demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2009. Ce dernier est approuvé à l'unanimité sans modification.

Pour éviter tout retard de réception des documents relatifs aux Comités syndicaux, le Président propose que soient envoyés, aux délégués titulaires, simultanément les documents relatifs aux réunions de Bureau et de Comité Syndical par mail et par courrier. Les suppléants recevront l'information par mail uniquement.

**1 - Délibération sur la mise à disposition des agents de l'Usine d'incinération**

Le Président rappelle toutes les étapes préalables de validation de ce projet de mise à disposition au sein de Chambéry métropole :

- en Commission Administrative Paritaire le 25 novembre 2009 et le 03 décembre 2009
- en Comité Technique Paritaire le 25 septembre 2009 et le 04 décembre 2009 avec avis favorable pour une mise à disposition du personnel jusqu'au 31 décembre 2010 suivi de leur transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'avis des syndicats a été demandé : FO a émis un avis défavorable pour le transfert du personnel et la CGT attend les résultats de la validation de « l'état des lieux » concernant les pratiques sociales et salariales.

L'ensemble des documents de cet « état des lieux » fera l'objet d'une autre délibération.

En annexe de la convention de mise à disposition des agents de l'UIOM est jointe la liste des personnes concernées, le personnel en disponibilité et les contractuels.

Après qu'il en eut délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

- la mise à disposition collective du personnel affecté uniquement à l'usine d'incinération de Chambéry métropole au profit de Savoie Déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée maximale d'un an (liste nominative des agents ci-après).
- durant cette période, l'employeur restera Chambéry métropole mais l'autorité territoriale sera assurée par Savoie Déchets.
- le transfert du personnel affecté à uniquement à l'usine d'incinération de Chambéry métropole au profit de Savoie Déchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Chambéry métropole de mise à disposition collective du personnel affecté uniquement à l'UIOM pour une durée maximale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et prévoyant notamment les conditions de remboursement des frais de personnel.

## **2 - Délibération sur la création par Savoie Déchets des postes en CDD à l'usine d'incinération (suite à la fin des CDD au sein de Chambéry métropole) et tableau des effectifs**

Afin que les contractuels soient renouvelés, il faut au préalable créer les postes. Ils sont créés dans les mêmes conditions budgétaires qu'au sein de Chambéry métropole.

La liste des agents concernés est présentée, avec les filières administrative et technique. Une création de postes est également à prévoir pour les deux agents du SIMIGEDA lors d'un prochain comité. L'un de ces agents est chargé de la partie administration générale ainsi que des réunions de Bureau et de Comité syndical, l'autre agent est chargé du suivi des contrats de tri ainsi que des visites de site (Unité de Valorisation Energétique et centre de tri).

Après qu'il en eut délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

- **d'autoriser** la création des postes permanents à temps complet selon le tableau ci-joint
- **d'autoriser** le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement des agents mis à disposition par Chambéry métropole momentanément absents, dans le cadre de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984;
- **de préciser** que les agents non titulaires affectés à l'usine d'incinération lors du transfert de compétences et recrutés par Savoie Déchets à l'échéance de leur contrat avec Chambéry métropole continuent à bénéficier des avantages acquis, notamment régime indemnitaire, prime de fin d'année, titres restaurants... dans les mêmes conditions que celles applicables à Chambéry métropole.

## **3 – Débat d'orientations budgétaires**

Lors du comité syndical du 17 décembre 2009, les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2010 et les propositions qui en résultent ont fait l'objet d'un rapport introductif au débat d'orientations budgétaires.

Toutefois, dans le contexte particulier que constitue la création de Savoie Déchet, l'ensemble des éléments financiers permettant d'avoir une vision globale des enjeux budgétaires n'avaient pu être réuni.

Il a donc été décidé de tenir un nouveau débat d'orientations budgétaires intégrant notamment les aspects financiers relatifs aux compétences traitement du tri sélectif et gestion des passifs.

Après avoir entendu et débattu de ces orientations, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à la préparation du budget 2010.  
Le budget 2010 sera élaboré en tenant compte des différentes observations qui ont été formulées.

#### **4 - Vote des tarifs 2010 de l'Usine d'incinération à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

En 2009, le tarif d'incinération des ordures ménagères était de 135 € HT/tonne + 7 €/tonne de TGAP soit un coût total de 142 €/tonne pour la CALB, Chambéry métropole, la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette, la Communauté de Communes du Mont Beauvoir, la Communauté de Communes de Chartreuse Guiers et la Communauté de Communes des Entremonts.

Pour 2010, le tarif est établi à 103.27 € HT/tonne hors passif auquel il faut ajouter 7€/tonne de TGAP. La TVA est de 5.5 % + la part de passif de chacun avec l'hypothèse de tonnage de 115 000 tonnes d'ordures ménagères. Le vide de four pourrait approcher les 25 000 tonnes malgré les apports de la région d'Albertville qui transfère 10 000 tonnes supplémentaires par rapport à ce qui a été transporté en 2009.

Concernant les déchets hospitaliers, un tarif dégressif a été établi tenant compte des tonnages apportés qui allait de 280€ à 350 €/tonne. Pour permettre de répondre à un appel d'offres (Saint Etienne), Savoie Déchets a proposé une nouvelle tarification à 240 €/tonne pour 1 000 tonnes complémentaires qui pourraient être amenées sur le site par le biais du candidat (SITA MOS qui a déjà un contrat à hauteur de 2000 tonnes par an).

Le prix des boues évolue entre 2009 et 2010 de 42 € à 50 € /tonne brute, sachant que le prix de marché se situe entre 70€ et 90 €/tonne. A terme, le Syndicat souhaiterait se positionner autour de 60 €/tonne sur le tarif des boues.

Le Président explique que la capacité de traitement des boues se rajoute au tonnage des OM incinérées car les boues ne sont pas traitées dans le four lui même, mais sont pulvérisées en aval du four. Ceci a pour avantage de remplacer l'urée qui sert au traitement des oxydes d'azote et nous de réaliser une économie sur les volumes d'urée achetés.

Le taux de TVA appliqué est lié à l'existence ou non d'un contrat de tri avec Eco-Emballages, si le client a signé un contrat Eco-Emballages la collectivité bénéficie d'un taux réduit à 5.5 %.

Après qu'il en eut délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

- **d'approuver** les propositions de tarifs 2010 concernant le traitement des déchets.

#### **5 - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)**

La CLIS est une commission créée à l'initiative du Préfet et qui se tient en sa présence et celle de certaines associations notamment celles de protection de l'environnement. Il est nécessaire de nommer 2 personnes titulaires ainsi que 2 suppléants parmi les membres du syndicat qui seront les représentants de Savoie Déchets dans la CLIS.

Le Président demande aux membres du Comité syndical ceux qui désirent y participer.

**Françoise DORNIER et Michel MACAIRE se présentent en tant que membres titulaires, Claude BESEVAL et Dominique DOIX comme suppléants. Ils sont élus à l'unanimité.**

#### **6 - Information sur les décisions prises en Bureau**

- **concernant les marchés :**

Le marché concernant la chargeuse lancé en 2009 par Chambéry métropole a été jugé infructueux dans la mesure où les solutions proposées étaient trop diversifiées du fait des marges de manœuvre laissées dans le cahier des charges initial. Le cahier des charges a été modifié pour rectifier ce travers et intégrer également différents modes de financement possibles, achat de matériel neuf, d'occasion ou en leasing.

**- concernant les finances :**

Le Président informe les membres du Comité syndical que deux conventions ont été approuvées à la réunion de Bureau concernant le remboursement de la dette liée au passif de Gilly sur Isère, et la dette liée aux exportations pendant les travaux de modernisation de l'usine d'incinération.

**- autres décisions :**

Il a été proposé la création d'un groupe de travail\*(voir paragraphe 7) qui se réunira tout au long de l'année pour travailler notamment sur le contrat de tri de Gilly-sur-Isère à renouveler en octobre 2010. Une négociation est à entamer avec SITA MOS afin qu'ils revoient le contrat en cours, une réunion est prévue mi février avec les dirigeants de SITA pour trouver la meilleure solution possible.

## **7 – Questions diverses**

**- information sur l'état des lieux concernant les pratiques salariales et avantages sociaux :**

Le Président indique que cet état des lieux est en cours de finalisation, qu'il doit être présenté aux élus du syndicat une fois terminé. Il informe que le prochain Comité syndical (19/02) sera consacré notamment aux ressources humaines.

**- autres informations :**

Le recrutement de l'**ingénieur qualité sécurité et environnement (QSE)**, est bien avancé. Une pré sélection à partir des 170 candidatures est en cours de réalisation par les services des ressources humaines de Chambéry métropole et Savoie Déchets pour en retenir 10 qui seront auditionnés en interne. Ensuite, une commission composée en plus du Président, de Jean-Jacques MAURIS et de José RICO PEREZ rencontrera les 3 ou 4 derniers candidats retenus le 05/02 pour le choix final.

(\*)Un **groupe de travail** est prévu d'être créé représentant les 13 collectivités membres du syndicat pour travailler sur des questions relatives aux déchets.

Un groupe de travail général sera tout d'abord créé puis un autre en fonction des thématiques.

Pierre TOURNIER rappelle que les **visites de l'Unité de Valorisation Energétique** et du centre de tri VALESPACE sont possibles, il suffit d'en faire la demande auprès du personnel de Savoie Déchets.

### **Prochaines réunions de Bureau et Comité syndical**

- 19 février 2010
- 19 mars 2010
- 30 avril 2010
- 28 mai 2010
- 17 septembre 2010

**14h00** réunion des Vice-présidents, **15h00** réunion de Bureau, **16h00** Comité Syndical

**Ces réunions auront toutes lieu à l'UVE de Chambéry**

La séance est levée à 16h55.

Le Président  
Lionel MITHIEUX

Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 22 janvier 2010

BATTU Gérard
BURDIN Jean-Pierre
CAMPAGNA Joseph
DORNIER Françoise
MITHIEUX Lionel
PENDOLA Patrick
CASANOVA Corinne
MACAIRE Michel
DOIX Dominique
DEGASPERI Claude
MAURIS Jean-Jacques
GIRARD Marc
RAUCAZ Christian
ROYBIN Daniel
BLANQUET Denis
BESEVAL Claude
LOMBARD Franck
ROTA Michel
AVANZI Louis
RICO PEREZ José
SIMON Christian